



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le **06 MAI 2024**

24-D-273

Service environnement (SE)
Unité rivières, eaux pluviales et zones humides (REPZH)
Affaire suivie par : Antoine BRETON
Tél. : 07 87 31 78 82
Mél. : antoine.breton@yvelines.gouv.fr
ddt-se-repzh@yvelines.gouv.fr

**Département des Yvelines
Conseil départemental des Yvelines (CD 78)**
2 place André Mignot
78000 VERSAILLES

Réf : SE_REPZH_20240416_Courrier_AFFinal_JeanZAY

À l'attention de Madame Victoire LEIZERZON

LRAR : 2016722072416

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la reconstruction du collège Jean ZAY sur la commune de Verneuil-sur-Seine (78).

Numéro AIOT : 0100026326

Référence DIOTA : DIOTA-240412-154303-567-023

PJ : arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques

Madame,

Mes services ont instruit votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, relatif au projet de reconstruction du collège Jean ZAY sur la commune de Verneuil-sur-Seine, déposé en date du 12 avril 2024 enregistré sous le numéro DIOTA-240412-154303-567-023.

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques au dossier loi sur l'eau déposé. Il est nécessaire d'imposer des prescriptions particulières à l'opération projetée, afin de garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Les travaux peuvent commencer à compter de la date de notification de l'arrêté ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires des Yvelines
La cheffe du Service de l'Environnement


Emilie PLEYBER-LE FOLL

Copie : DDT/STATE/CMT (Hélène DUMONT)
Mairie de Verneuil-sur-Seine